



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Etienne de Tulmont, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	X
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe		FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François		BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	VIEILLAME	Raymond	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	X
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20230928-DCS20230928_10-DE
Reçu le 28/09/2023

DCS20230928_10

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain	X	LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECHE	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal	X	FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck	X	BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVERTAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck		GERVAIS	Hugues	X
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	X
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	ARLANDES	Régis	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUPE	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES		DELEGUÉS / DELEGUÉES			DELEGUÉS / DELEGUÉES		
		TITULAIRES		SUPPLEANTS			
		NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry			NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard			DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier			TISSEBRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian			FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude			LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie	X		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc			RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques			CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain			CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain			MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X		FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal			LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X		TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick			DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David			LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier			VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel			MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X		VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre			VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc			COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent			MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé			BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques			CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe			DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal			LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier			MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X		PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc			CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert			GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X		PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel			DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane			LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal	X		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge			CORTESE	Robert	X
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude			GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien			CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard			TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel			LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis	X		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X		CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme			ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADÉ	Christian	X		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X		EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck			GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre			GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François			BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture082-258200575-20230928-DCS20230928_10-DE
Reçu le 28/09/2023

DCS20230928_10

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DECON	ANDRE	CASTELSAGRAT	BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANNE
PAYSSOT	CHRISTOPHE	CAZES MONDENARD	AUGUSTE	DAVID	MAUBEC
DUPONT	JEAN LOUIS	FAUDOAS	TONIN	PHILIPPE	GARIES
GABACH	ALAIN	LAMOTHE CAPDEVILLE	MICHEL	JACQUES	LA VILLE DIEU DU TEMPLE
LEFEBVRE	JEAN MICHEL	LE CAUSE	QUATRE	CHRISTIAN	LEOJAC
SALITOT	YVES	MEAUZAC	PORTAL	GUY	BARRY D'ISLEMADE
BRUEL	DIDIER	MONTJOI	GAYRAL	JACQUES	CORBARIEU
CASTELNAU	JACQUES	PARISOT	ESTRIPEAU	JEAN PAUL	ST PROJET
GAILLARD	DAVID	PUYGAILLARD DE QUERCY	CAVALLI	DIDIER	BRUNIQUEL
BELON	DANIEL	PUYLAROCQUE	LINSTRUISEUR	FRANCINE	MIRABEL
DECAUNES	JEAN PIERRE	ROQUECOR	CREHEN	MICHEL	VAEILLES
AURIENTIS	PASCAL	ST AMANS DE PELLAGAL	TRAMUZZI	RENE	ST CIRICE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 111

Membres excusés : 72

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 12

Assistaient également à la séance :

M. HENRARD, Sous-Préfet, Secrétaire général adjoint-Préfecture

M. BEQ, Conseiller départemental

M. PEZOUS, Président AMF 82

Mme DARRIGAN, Maire de Génébrières

M. PISANI Adjoint au Maire de St Etienne de Tulmont

M. HENRI, Directeur territorial Enedis

M. BONNARD, Directeur GRDF

Mme VILLALTA, Interlocutrice privilégiée

M. CREUX, Responsable EDF

M. GOLSE, Chef de service Conseil départemental

M. BOUET, Directeur Soélia

Mme SEITZ, Soélia

et le personnel du SDE 82

CRÉATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES DES COMMUNES 40 000 – 80 000 HABITANTS

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de doter le SDE 82 d'un emploi de direction qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Président, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation, le Président propose aux membres du comité syndical la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu du changement de strate démographique du SDE 82, à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, à temps complet, à compter du 1er octobre 2023.

Le Président précise que cet emploi pourra être pourvu :

- Par un fonctionnaire (catégorie A) détaché sur emploi fonctionnel en application de l'article L. 412-6 du CGFP
 - Par un agent contractuel recruté directement en application des articles L. 343-1 et s. du CGFP
- ✓ L'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi de directeur général des services sera classé conformément aux dispositions prévues par le Décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration. Il bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il bénéficiera également de la NBI et du régime indemnitaire dans la structure (RIFSEEP).
- ✓ L'agent recruté par la voie de recrutement direct sur l'emploi de directeur général des services sera nommé et classé à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure. Il bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il bénéficiera également du régime indemnitaire dans la structure (RIFSEEP).

Cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Président sera chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

Le Président propose ainsi aux membres du comité syndical la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu du changement de strate démographique du SDE 82, à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, à temps complet, à compter du 1er octobre 2023.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu du changement de strate démographique du SDE 82, à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 40 000 à 80 000 habitants, à temps complet, à compter du 1er octobre 2023.

Cet emploi pourra être pourvu :

- Par un fonctionnaire (catégorie A) détaché sur emploi fonctionnel en application de l'article L. 412-6 du CGFP
 - Par un agent contractuel recruté directement en application des articles L. 343-1 et s. du CGFP
- ✓ L'agent recruté par la voie de détachement sur l'emploi de directeur général des services sera classé conformément aux dispositions prévues par le Décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration. Il bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il bénéficiera également de la NBI et du régime indemnitaire dans la structure (RIFSEEP).
- ✓ L'agent recruté par la voie de recrutement direct sur l'emploi de directeur général des services sera nommé et classé à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure. Il bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Président et dans la limite du taux maximal de 15 %. Il bénéficiera également du régime indemnitaire dans la structure (RIFSEEP).

Cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Président sera chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL

